

FORMULE 75.10

Loi sur les tribunaux judiciaires

DÉCLARATION DE SOUMISSION DE DROITS AU TRIBUNAL

ONTARIO

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

SUCCESSION DE FEU (*inscrire le nom*).

ENTRE : (nom) requérant,
et
(nom) intimé.

DÉCLARATION DE SOUMISSION DE DROITS AU TRIBUNAL

Je soussigné(e), (*inscrire le nom*), sou mets mes droits au tribunal et comprends que, conformément à la règle 75.07.1 des Règles de procédure civile, cela entraîne les conséquences suivantes pour moi :

- (a) je n'ai pas droit aux dépens de l'instance et je ne peux être tenu(e) de payer les dépens de toute partie à l'instance, sauf indirectement dans la mesure où le tribunal ordonne que les dépens soient prélevés sur la succession
- (b) je ne recevrai pas d'avis sur les mesures prises dans le cadre de l'instance, sauf l'avis du procès et une copie du jugement qui tranche l'affaire
- (c) si l'instance fait l'objet d'une transaction, un jugement sur consentement ne sera pas rendu sans que j'en sois avisé(e)

DATE

(*nom, adresse et numéro de téléphone de la personne ou de son avocat*)

DESTINATAIRE : (*nom et adresse du demandeur ou de son avocat*)